



**Réunion du Conseil des dirigeants des sections locales
Le mardi 14 avril 2022
Par vidéoconférence**

PROCÈS-VERBAL

** À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. George est désignée comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation doit lui être transmise par courriel.*

PRÉSENTATION ET EXAMEN DU BUDGET

L'objectif de la réunion est de recueillir les commentaires du Conseil des dirigeants des sections locales (CDSL) sur la proposition de budget récemment approuvée par le CEN, qui fera aussi l'objet d'une consultation lors de l'assemblée générale concernant le budget (AGB) et d'un examen final par le bureau national, pour ensuite être soumise au vote des membres. En raison de l'augmentation du nombre de membres, de la dotation de 10 postes d'ART et des demandes croissantes de services aux membres, un déficit de 1,58 million de dollars est prévu, et un autre de 2,13 millions de dollars pour l'exercice suivant, en fonction des postes prévus au budget. La résolution visant à augmenter les cotisations des membres ayant été rejetée, les frais de l'Association sont en hausse, d'où la nécessité d'adapter les cotisations à l'inflation.

Le président du Comité des finances, H. Delnick, donne plus de précisions sur l'état des investissements de l'Association, indiquant qu'en dépit d'un portefeuille solide et diversifié géré professionnellement par des experts de haut niveau, les conditions actuelles du marché, associées à un climat politique international imprévu, sont responsables de la baisse générale de la valeur des investissements. En outre, le Comité des finances a travaillé sur la modification de la date de fin d'exercice de l'Association pour qu'elle passe du 30 avril au 31 décembre, comme la date de fin de l'année civile, dans le but de rationaliser le processus budgétaire et de commencer à travailler sur celui-ci plus tôt dans l'année de manière à pouvoir présenter le nouveau budget pour l'exercice avant les vacances d'été et le soumettre à l'approbation des membres, par le biais d'une assemblée générale au plus tard en septembre.

Les participants sont invités à poser des questions.

Séance de questions et réponses (y compris les commentaires des participants)

- On s'enquiert de la stratégie de communication à l'intention de l'ensemble des membres pour faire face au déficit prévu. En réponse, il est indiqué que l'équipe des Communications sera chargée d'élaborer une déclaration à l'intention des membres avant que le vote et la consultation n'aient lieu à l'AGB.
- Plusieurs membres font remarquer que le moment de la réunion peut être peu propice et donc contre-productif pour la mobilisation. En outre, l'ordre du jour ne prévoit pas suffisamment de temps pour discuter des questions touchant les sections locales. Il est recommandé de prévoir une réunion distincte pour discuter avec les représentants locaux de la question de l'accès à la liste des membres et de la possibilité d'activer une fonction de clavardage pendant les réunions pour faciliter la communication. Le président confirme que le principal objectif de la participation aux AGA des sections locales et aux tournées de consultation à la grandeur du pays est de consacrer plus de temps aux sections locales pour mieux comprendre les préoccupations, discuter des négociations collectives et déterminer la formation et le soutien requis par les dirigeants locaux. En outre, le CEN a récemment adopté une résolution relative à la politique d'accès à la liste des membres et une annonce sera bientôt diffusée aux membres.
- Une question est posée au sujet de la raison pour laquelle le CEN approuve plus de dépenses que celles qui sont prévues, ainsi que les paramètres utilisés pour ce qui est proposé (p. ex. la dotation en personnel). On répond que s'il est possible de soutenir le déficit de l'Association dans la conjoncture du marché, il ne peut l'être indéfiniment. Par conséquent, le CEN doit trouver un équilibre entre l'obligation juridique de représenter les membres et la négociation de conventions collectives. En se fondant sur le budget précédent et les niveaux de personnel, il y a un manque sur le plan des ressources humaines pour remplir les fonctions, d'où la nécessité de puiser dans les économies pour fournir des services adéquats aux membres; il est donc plus important que jamais d'augmenter les cotisations des membres dans une proportion correspondant aux augmentations négociées dans la convention collective EC.
- Un commentaire est formulé concernant le fait qu'il faudra davantage de détails et de données justificatives sur le budget pour obtenir le soutien des membres. Ce commentaire est noté et sera pris en considération lors de la préparation de l'AGB.
- Il est demandé que les membres soient informés plus tôt des prochaines réunions du CDSL ou des avis de candidatures, car le délai de deux semaines est insuffisant.
- En ce qui concerne le budget, une préoccupation est exprimée quant au nombre de recrutements de postes de niveau supérieur, bien que les ressources de base soient

celles qui sont nécessaires. Le président explique que l'objectif est de mettre en place une structure interne qui permettra d'assurer le soutien, ce qui signifie qu'il faut embaucher des agents de formation qui seront chargés de former les dirigeants locaux.

- Une préoccupation est exprimée concernant la participation d'un conseiller juridique ou d'un conseiller spécial à toutes les transactions syndicales et la nécessité de reconsidérer le poste d'avocat interne. Le président répond que d'autres membres peuvent penser le contraire, surtout en ce qui concerne la représentation des membres.
- Un évènement Mayday doit avoir lieu en mai et il est recommandé que l'ACEP y soit présente, peut-être en ayant un kiosque durant l'évènement. L. Gillies propose de fournir d'autres renseignements à ce sujet.
- En ce qui concerne la possibilité d'une augmentation des cotisations syndicales, un membre a mis en garde le bureau national sur l'approche à adopter au cas où la résolution serait présentée de nouveau, étant donné l'augmentation de l'inflation alors que les salaires n'ont pas augmenté.
- Il est recommandé d'envisager la possibilité de recourir à des représentants satellites pour réduire les dépenses globales. Le président confirme que cette option a été explorée.
- Comme l'ACEP est une organisation nationale, il est demandé que l'équipe des Communications tiennent compte des fuseaux horaires lors de l'envoi de communications (*p. ex. régler les envois en fonction de l'heure de l'Est, de l'Ouest, etc.*) au moyen d'iCalendar. La recommandation est prise en note.
- Sur demande, une ventilation du montant de 300 000 \$ sous le poste budgétaire 7.6, « Honoraires de consultants », est fournie au Conseil.
- En ce qui concerne l'augmentation des cotisations, il est recommandé d'envisager une structure de cotisations progressive associée aux niveaux/salaires plutôt que d'imposer la même contribution à tous les membres. Le président répond que le bureau national peut étudier les paramètres permettant de démontrer la nécessité d'une augmentation des cotisations.
- Il est précisé que le Fonds de défense n'est pas budgétisé, mais qu'il est plutôt considéré comme un poste du bilan où 75 % des excédents sont affectés aux actifs. À l'heure actuelle, le Fonds de défense dispose d'environ 10,5 millions de dollars.
- On demande au personnel de l'ACEP de faciliter l'échange de courriels au moyen de plateformes de réunion, ce qui sera envisagé.

- Par souci d'économie, on demande au bureau national d'envisager de lancer un appel aux dirigeants locaux qui souhaitent donner la formation des délégués syndicaux. Le président déclare que cette approche pose un défi, car le travail serait détourné du personnel syndiqué et réaffecté à un poste bénévole. Une demande pour que les dirigeants des sections locales puissent donner leur avis sur la formation sera transmise à J. Ouellette.
- Plusieurs membres du Conseil indiquent qu'ils souhaitent pouvoir communiquer entre eux dans le cadre d'un forum de discussion plus approprié. Ce commentaire est noté et sera pris en considération.
- Une critique a été formulée à l'encontre du Président au sujet du manque perçu de communication et de transparence concernant ses activités et ses méthodes que certaines personnes pourraient trouver abrasives. Cette remarque est dûment notée et pourrait s'expliquer par le fait que ces personnes se sentent persécutées.
- Il est recommandé d'envisager l'ajout du temps prévu pour chaque point de l'ordre du jour en vue de respecter le temps alloué pour la réunion, car certains membres ont de nombreuses autres obligations. Cette approche permettrait également de mieux encadrer l'utilisation du temps et d'éviter de dépasser le temps prévu pour la réunion.
- Les membres du Conseil ont discuté de l'intérêt de retenir les services d'un conseiller juridique interne, ainsi que des avantages de la participation de l'équipe des Communications et des TI. On propose d'envisager de fournir une justification de cette présence, appuyée par des exposés sur les projets et les initiatives en cours pour valider la participation du personnel et en démontrer la nécessité.
- Le président présente une brève mise à jour sur les négociations, informant le Conseil de la mise sur pied d'une nouvelle équipe de négociation. Un certain nombre de priorités des négociations en cours ressortent des résultats du sondage auprès des membres EC, lesquelles ont été classées en sous-groupes et seront transmises à l'employeur.
- Les préparatifs pour les propositions à présenter à l'employeur sont en cours. La négociatrice en chef joue un rôle déterminant tout au long du processus de négociation collective. Des mesures ont été prises pour que la négociation de la convention collective EC se déroule rapidement, l'objectif étant de la terminer avant l'expiration de la convention précédente. Un comité mixte avec plusieurs agents négociateurs et le CNM a été créé pour favoriser un dialogue ouvert sur l'état des négociations des autres syndicats. Dans le but d'appuyer le processus de négociation, l'équipe de recherche a été bonifiée par l'ajout de trois employés.

En conclusion, le président invite les membres du Conseil à transmettre toute autre question par courriel à l'adresse general@acep-cape.ca. On rappelle que les dirigeants des sections locales devraient appuyer l'augmentation des cotisations ainsi que l'ajout de ressources et de capacités indispensables à l'amélioration de la situation des membres.

La réunion du Conseil des dirigeants des sections locales est levée à 19 h (HAE).